

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-263/SG/FIN autorisant M. Mohamed Badar Younis à acquérir un appartement faisant partie de l'immeuble, sis à Djibouti, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 373

n° 71-263/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
13 février 1971

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro
25 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Badar Younis est autorisé à acquérir 'un appartement faisant partie de l'immeuble, sis à Djibouti, Quartier n° 1, rue C, et immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 373, au nom de M. Hassan Assowe Walieh